

## Y a des économies dans l'air... !

Faire des économies sur sa facture énergétique est devenue une priorité pour les ménages !

Remplacer son vieux cumulus par un chauffe-eau à énergie renouvelable est aujourd'hui un moyen simple

et efficace pour réaliser jusqu'à 278€ d'économies\* par an sur sa facture énergétique.



**Le chauffe-eau thermodynamique Aéromax de Thermor : un système de production d'eau chaude à énergie renouvelable idéal en remplacement de son vieux cumulus électrique !**

**Comment fonctionne le chauffe-eau thermodynamique Aéromax de Thermor?** Aéromax est un chauffe-eau équipé d'une pompe à chaleur intégrée ou non selon les modèles qui a pour fonction de récupérer les calories gratuites présentes dans l'air ambiant pour chauffer l'eau du ballon ce qui lui permet de fonctionner toute l'année, indépendamment des saisons.

**Des avantages fiscaux non négligeables !** Très économique et respectueux de l'environnement, le chauffe-eau thermodynamique Aéromax est aujourd'hui soutenu par l'état. En faisant appel à un professionnel RGE dans le cadre d'une maison de plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt développement durable : 30% ainsi que d'une TVA réduite à 5,5% au lieu de 20% taux de TVA en vigueur !

**L'installation d'un chauffe-eau thermodynamique sur air ambiant Thermor : c'est un retour sur investissement entre 2 et 3 ans !**

En passant par un professionnel, compte tenu des aides fiscales et économies générées chaque année, le retour sur investissement d'un chauffe-eau Aéromax classique s'effectue entre 2 et 3 ans.

**Pour aider les particuliers à faire des économies immédiates sur leur facture énergétique, Thermor propose une offre de financement à 0% sur toute sa gamme chauffe-eau thermodynamiques !**

**UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE. VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

**Mensualités de 90 € au TAEG fixe de 0%.**

Montant total dû de 2500 €.

Pour 2500 € empruntés sur 28 mois.

**EXEMPLE :** Pour un montant financé de 2500 € au TAEG fixe de 0% (taux débiteur fixe correspondant : 0%)

: durée de remboursement de 28 mois avec 27 mensualités de 90 € et une dernière mensualité pour solde de 70 € (hors assurance facultative). **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : 2500€.

*Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,34%*

*pour 2,5€ supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû*

*au titre de l'assurance de 70€. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie*

*(PTIA) ainsi que l'Incapacité Totale de Travail (ITT)*

**Assurance facultative :** Coût mensuel pour 1000 € empruntés (en sus de la mensualité) \*\* : 1€ si l'emprunteur a moins de 60 ans à la date d'adhésion, 1,40 € si l'emprunteur a 60 ans ou plus à la date d'adhésion. Choisissez la tranquillité, protégez vous des aléas de la vie :

**Garantie Incapacité Totale de Travail \*\***(En cas d'incapacité d'exercer votre activité professionnelle suite à une maladie ou un accident, vos mensualités sont prises en charge pendant la durée d'arrêt de travail,

**Garantie Décès \*\***(En cas de décès de l'assuré, 100 % du capital restant dû est pris en charge),



CONTACT PRESSE

Magali Richard [mrichard@thermor.tm.fr](mailto:mrichard@thermor.tm.fr) ou 02 38 71 38 31

**Garantie Perte Totale et Irréversible d'autonomie\*\***(En cas de maladie ou accident rendant nécessaire une aide permanente pour les actes ordinaires de la vie, 100% du capital restant dû est pris en charge).

\*Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la BANQUE SOLFEA et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe hors assurance facultative bonifié par Thermor et ENGIE, sous réserve de signature par le client du Contrat d'Engagement Certificats Economie Energie. Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. Conditions valables à compter du 01/02/2016 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par la BANQUE SOLFEA – S.A au capital de 57 831 463 Euros – N°ORIAS : 08 039 124 RCS PARIS B 562 059 832 – 49, avenue de l'Opéra, 75083 PARIS Cedex 02.

\*\* L'assurance s'adresse à l'emprunteur et au co-emprunteur désigné(s) comme tel(s) sur l'offre de contrat de crédit, âgés de moins de 75 ans au moment de la souscription (pour un souscripteur âgé de plus de 65 ans).

Offre de financement de 1 500 à 5 000 €, de 12 à 40 mois disponible également auprès des partenaires solutions habitat d'EDF, Domofinance au SA au capital de 53 000 010, 450 275 490 RCS Paris, siège social au 1 bd Haussmann – 75009 Paris, N°ORIAS 07026850.

Conditions valables à partir du 26/09/2015 chez Domofinance et susceptibles d'être modifiées à tout moment. Vous disposez d'un droit de rétractation.

Cette publicité est diffusée par Thermor RCS Orléans B329545008, 17 rue Croix Fauchet – 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle, en qualité d'intermédiaire de crédit à titre non exclusif pour le compte de Domofinance. Ces intermédiaires apportent leur concours à la réalisation de crédit sans agir en qualité de prêteur.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.**

**Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En savoir plus : [www.thermor.fr](http://www.thermor.fr)



**Thermor, spécialiste en radiateur chaleur douce et chauffe-eau thermodynamique**  
**Des chauffe-eau thermodynamiques fabriqués en France sur le site de Fontaine (90)**  
**Des chauffe-eau thermodynamiques garantie 5 ans cuve et pièces, 2 ans pompe à chaleur**  
**Des produits certifiés et brevetés respectant les normes en vigueur**

Thermor dispose de tout un réseau d'installateur, n'hésitez pas à déposer un projet sur [www.thermor.fr](http://www.thermor.fr), vous serez mis en relation avec un installateur conseil.

C'est gratuit et sans engagement !

En savoir plus sur [www.thermor.fr](http://www.thermor.fr)

\* par rapport à un chauffe-eau électrique classique 300L pour une famille de 6 personnes

\*\*Renseignez-vous auprès de votre centre des impôts pour connaître votre éligibilité.